

**Projet visant une propriété assujettie au Règlement RV-2011-11-31  
sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale  
(volet patrimonial)**

<b>Travaux</b>	<b>Informations à fournir dans la demande de permis *</b>
<b>Revêtement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>√ Revêtement actuel</li> <li>√ Revêtement souhaité et les détails (couleur, modèle de chambranles/moulures, détails de finition)</li> </ul>
<b>Toiture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>√ Revêtement actuel</li> <li>√ Revêtement souhaité et les détails (couleur, ventilation, soffite, autres détails : lucarnes, etc.)</li> <li>√ Toute modification par rapport à l'état actuel (pente de toiture, épaissement, ajout de ventilation, etc.)</li> </ul>
<b>Fenêtres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>√ Type de fenêtres actuelles</li> <li>√ Type de fenêtres souhaitées (modèle et matériaux)</li> <li>√ Toute modification par rapport à l'état actuel (agrandissement/réduction de fenêtres, ajout, etc.)</li> </ul>
<b>Portes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>√ Modèle de porte souhaitée (modèle, matériaux, détails)</li> </ul>
<b>Galerie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>√ Détails de la galerie projetée (type de garde-corps, hauteur, etc.)</li> </ul>
<b>Escalier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>√ Toute modification par rapport à l'état actuel (localisation, matériaux, etc.)</li> </ul>
<b>Agrandissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>√ Plan de localisation</li> <li>√ Plans à l'échelle de l'agrandissement et élévations</li> <li>√ Détails de construction (matériaux, type de fenêtres, etc.)</li> </ul>
<b>Construction (bâtiment principal ou accessoire)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>√ Plan de localisation</li> <li>√ Plans à l'échelle et élévations</li> <li>√ Détails de construction (matériaux, type de fenêtres, couleur, etc.)</li> </ul>
<b>Clôture et muret</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>√ Type de clôture ou de muret (modèle, matériaux, hauteur, couleur)</li> <li>√ Emplacement</li> </ul>
<b>Enseigne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>√ Croquis (modèle, format, matériaux)</li> <li>√ Modèle de support, s'il y a lieu</li> <li>√ Emplacement</li> <li>√ Éclairage</li> </ul>

\* Plusieurs options peuvent être présentées (ex : changer le revêtement actuel en déclin d'aluminium par du « CanExel » ou du déclin de bois de couleur rouge ou jaune.

Vous pouvez joindre des photographies du bâtiment à la demande de permis ainsi que des soumissions. Toutefois, avant de procéder à la commande des matériaux, il faut avoir son permis en mains.

# **Quelques informations relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - volet patrimonial**

## **Le PIIA : un règlement adapté**

Les PIIA permettent d'évaluer une demande de permis à partir de critères et d'objectifs plutôt que par des normes strictes. C'est donc un outil polyvalent qui permet d'évaluer la qualité des interventions dans des secteurs d'intérêt patrimonial ainsi que sur des bâtiments patrimoniaux significatifs.

Le règlement est adapté aux réalités du territoire et aux éléments qui le composent. Il tient donc compte du type de propriété. Il vise principalement les interventions sur l'extérieur des bâtiments (rénovation, agrandissement, etc.), les opérations cadastrales, les constructions et, dans certains cas, les travaux d'aménagement extérieur.

## **Types de bâtiments et terrains visés**

La majorité des catégories de constructions et de terrains visées sont situées à l'intérieur des secteurs d'intérêt patrimonial. Toutefois, certaines catégories de constructions et de terrains sont visées, peu importe leur emplacement sur le territoire.

## **Catégories visées**

- Bâtiments de grande valeur patrimoniale et leur terrain (situés à l'intérieur ou à l'extérieur d'un secteur d'intérêt patrimonial)
- Bâtiments institutionnels ou religieux modernes et leur terrain (principalement situés à l'intérieur d'un secteur d'intérêt patrimonial)
- Bâtiments accessoires (associés à un bâtiment de grande valeur patrimoniale)
- Bâtiments d'intérêt patrimonial et leur terrain (situés à l'intérieur d'un secteur d'intérêt patrimonial)
- Bâtiments modernes et leur terrain (situés à l'intérieur d'un secteur d'intérêt patrimonial)
- Terrains vacants (situés à l'intérieur d'un secteur d'intérêt patrimonial) ou un terrain comprenant un bâtiment accessoire de grande valeur patrimoniale
- Enseignes (situées à l'intérieur d'un secteur d'intérêt patrimonial ou associées à un bâtiment de grande valeur patrimoniale)

## **Procédure**

### **1 - Demande de permis**

Avant d'entreprendre des travaux, le propriétaire doit s'assurer d'effectuer une demande de permis complète au service des permis et inspections.

### **2- Analyse de la conformité du projet**

Lorsque la demande de permis est complète, les règlements en vigueur sont vérifiés par un inspecteur. Tout projet soumis au règlement sur les PIIA doit, par la suite, être analysé et présenté au comité consultatif d'urbanisme en patrimoine (CCUP).

Le CCUP analyse la conformité du projet en regard des objectifs et des critères du règlement. Il émet une recommandation au conseil d'arrondissement. Le conseil d'arrondissement approuve ensuite le projet par résolution, s'il est conforme au règlement.

### **3-Émission du permis**

Une fois l'approbation du conseil d'arrondissement obtenue, le permis est émis par l'inspecteur du service des permis et inspections. Selon la complexité des dossiers et la période de l'année, les délais peuvent varier. Il faut donc tenir compte de ces délais dans la planification de ses travaux. **Par conséquent, il est recommandé de déposer sa demande de permis plusieurs semaines à l'avance.**

Pour toute information supplémentaire, consultez les pages suivantes du site Internet :

<https://www.ville.levis.qc.ca/developpement-planification/planification-urbanisme/batiments-patrimoniaux>  
<https://www.ville.levis.qc.ca/taxes-permis-reglements/reglements-municipaux/article/rv-2011-11-31-1>